



Dimanche, ils matraquent les parents, lundi ils arrêtent les enfants !

mardi 3 mai 2016, par [Bariaud](#)

Le gouvernement sourd à la contestation sociale a fait le choix de la répression tous azimuts et de la provocation.

Jeudi 28 avril deux syndicalistes, dont un militant de la FERC CGT, ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une action interprofessionnelle sur le port de Gennevilliers. Ils ont passé 24 heures en garde à vue et ont été libérés malgré la demande du procureur du maintien en détention jusqu'à leur procès prévu en octobre. Les accusations pesant sur notre camarade, sociologue et enseignant à Paris 8, sont sans fondement et sans rapport avec ses pratiques militantes.

Lors de la manifestation parisienne du 1er mai, le dispositif policier impressionnant est venu en permanence au contact avec la manifestation, finissant par couper en deux la tête de cortège et bloquant l'ensemble de la manifestation plus de 45 minutes, pendant lesquelles les manifestant-e-s ont subi charges et jets de gaz alors que rien ne le justifiait. Exaspérés mais calmes et déterminés ceux-ci ont fini par rejoindre une place de la Nation totalement bloquée et quadrillée par la police, les CRS, les gardes mobiles...

Lundi matin 47 lycéen-ne-s des Hauts de Seine étaient convoqués par la Sûreté territoriale de Nanterre : les 13 qui se sont présentés ont été placés en garde à vue pour leur participation aux mobilisations du mois d'avril, ils y étaient toujours dans la soirée.

À l'université de Tolbiac, devant les lycées mobilisés, à Rennes, place de la République les jeunes se font déloger, matraquer, arrêter.

Parce qu'il reste sourd à l'opinion et aux organisations syndicales, parce qu'il est le donneur d'ordre des forces de police, le gouvernement porte la responsabilité des violences, il laisse faire des casseurs en les laissant accéder aux cortèges, provoque les manifestant-e-s en laissant en permanence des forces de l'ordre au contact des cortèges, puis réprime aveuglément. Tous ces faits sont le signe de la volonté politique de décrédibiliser le mouvement de lutte contre le projet de loi travail, de diviser la population, de faire peur à celles et ceux qui seraient tentés de rejoindre les manifestations.

Nous ne céderons pas à l'intimidation et aux provocations.

Nous revendiquons le droit de manifester, de nous réunir, de nous opposer à un projet de loi qui mettrait à mal les garanties collectives des travailleurs-euses, anéantirait la hiérarchie des normes et dégraderait encore les conditions de travail de toutes et tous. La mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier pour obliger le gouvernement à entendre notre colère et nos revendications, alors que devant la peur de

l'absence d'une majorité sur son texte, il menace déjà de recourir au 49-3 !

La FERC CGT appelle les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture à poursuivre et à amplifier leur intervention, à débattre des formes d'action à mettre en œuvre pour l'annulation des poursuites à l'encontre des manifestant-e-s et pour que le débat parlementaire aboutisse au retrait de cette Loi et à l'ouverture de négociations réelles pour un code du travail qui protège les salarié-e-s.

3 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE



Dimanche, ils matraquent les parents, lundi ils arrêtent les enfants !

Le gouvernement sourd à la contestation sociale a fait le choix de la répression tous azimuts et de la provocation.

Jusqu'à jeudi 28 avril deux syndicalistes, dont un militant de la FERC CGT, ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une action interprofessionnelle sur le port de Gennevilliers. Ils ont passé 24 heures en garde à vue et ont été libérés malgré la demande du procureur du maintien en détention jusqu'à leur procès prévu en octobre. Les accusations pesant sur notre camarade, sociologue et enseignant à Paris II, sont sans fondement et sans rapport avec ses pratiques militantes.

Lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai, le dispositif policier impressionnant est venu en permanence au contact avec la manifestation, finissant par couper en deux la tête de cortège et bloquer l'ensemble de la manifestation plus de 45 minutes, pendant lesquelles les manifestant-e-s ont subi charges et jets de gaz alors que rien ne le justifiait. Exaspérés mais calmes et déterminés ceux-ci ont fini par rejoindre une place de la Nation totalement bloquée et quadrillée par la police, les CRS, les gardes mobiles...

Lundi matin 47 lycéen-ne-s des Hauts de Seine étaient convoqués par la Sécurité territoriale de Nanterre : les 33 qui se sont présentés ont été placés en garde à vue pour leur participation aux mobilisations du mois d'avril, ils y étaient toujours dans la soirée.

À l'université de Talbàc, devant les lycées mobilisés, à Rennes, place de la République les jeunes se font diliger, matraquer, arrêter.

Parce qu'il reste sourd à l'opinion et aux organisations syndicales, parce qu'il est le donneur d'ordre des forces de police, le gouvernement porte la responsabilité des violences, il laisse faire des coursus en les laissant accéder aux cortèges, provoque les manifestant-e-s en laissant en permanence des forces de l'ordre au contact des cortèges, puis réprime aveuglément. Tous ces faits sont le signe de la volonté politique de discréditer le mouvement de lutte contre le projet de loi travail, de diviser la population, de faire peur à celles et ceux qui seraient tentés de rejoindre les manifestations.

Nous ne céderons pas à l'intimidation et aux provocations. Nous revendiquons le droit de manifester, de nous réunir, de nous opposer à un projet de loi qui mettrait à mal les garanties collectives des travailleurs-euses, anéantirait la hiérarchie des normes et dégraderait encore les conditions de travail de toutes et tous. La mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier pour obliger le gouvernement à entendre notre colère et nos revendications, alors que devant la peur de l'absence d'une majorité sur son texte, il menace déjà de recourir au 49-3 !

La FERC CGT appelle les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture à poursuivre et à amplifier leur intervention, à débattre des formes d'action à mettre en œuvre pour l'annulation des poursuites à l'encontre des manifestant-e-s et pour que le débat parlementaire aboutisse au retrait de cette Loi et à l'ouverture de négociations réelles pour un code du travail qui protège les salarié-e-s.

Montreal, le 3 mai 2016



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 67 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr